



RAIFFEISEN

Fortune, propriété et retraite: ce qui compte vraiment

Raiffeisen Suisse société coopérative | Lausanne | 30 avril 2026

Bienvenue

Vos deux intervenants du jour



Geoffroy Brochard

Investment Advisor

Raiffeisen Suisse



Alexandra Caliman

Planificatrice financière

Banque Raiffeisen Genève Lac

Ce que nous allons aborder aujourd'hui

Sommaire

1 Questions fréquentes lors de la planification de votre retraite

2 Votre patrimoine à la retraite

2.1 Capitaux de prévoyance

2.2 Logement en pleine propriété

2.3 Patrimoine investi

3 Questions-réponses

Participez dès maintenant à notre sondage



**Quelles sont les questions qui vous préoccupent le plus actuellement lorsque vous pensez à votre retraite?
(plusieurs choix possibles)**

- Quels moyens financiers ai-je à disposition?
- Comment percevoir mon avoir de caisse de pension (rente, capital ou une forme mixte)?
- Est-ce que je souhaite rester dans mon domicile actuel une fois à la retraite?
- Comment devrais-je placer mon patrimoine?

Plusieurs centaines de milliers de personnes devraient se poser les questions suivantes:

- 💡 **Mon patrimoine sera-t-il suffisant une fois à la retraite?**
- 💡 **Dois-je placer mes liquidités?
Est-ce que cela en vaut encore la peine?**
- 💡 **Dois-je percevoir mes avoirs de caisse de pension sous forme de rente ou de capital?**
- 💡 **Est-ce que ma résidence principale restera la même à la retraite?**
- 💡 **Puis-je réaliser mes souhaits à la retraite?**



Votre patrimoine à la retraite



1

Capitaux de prévoyance

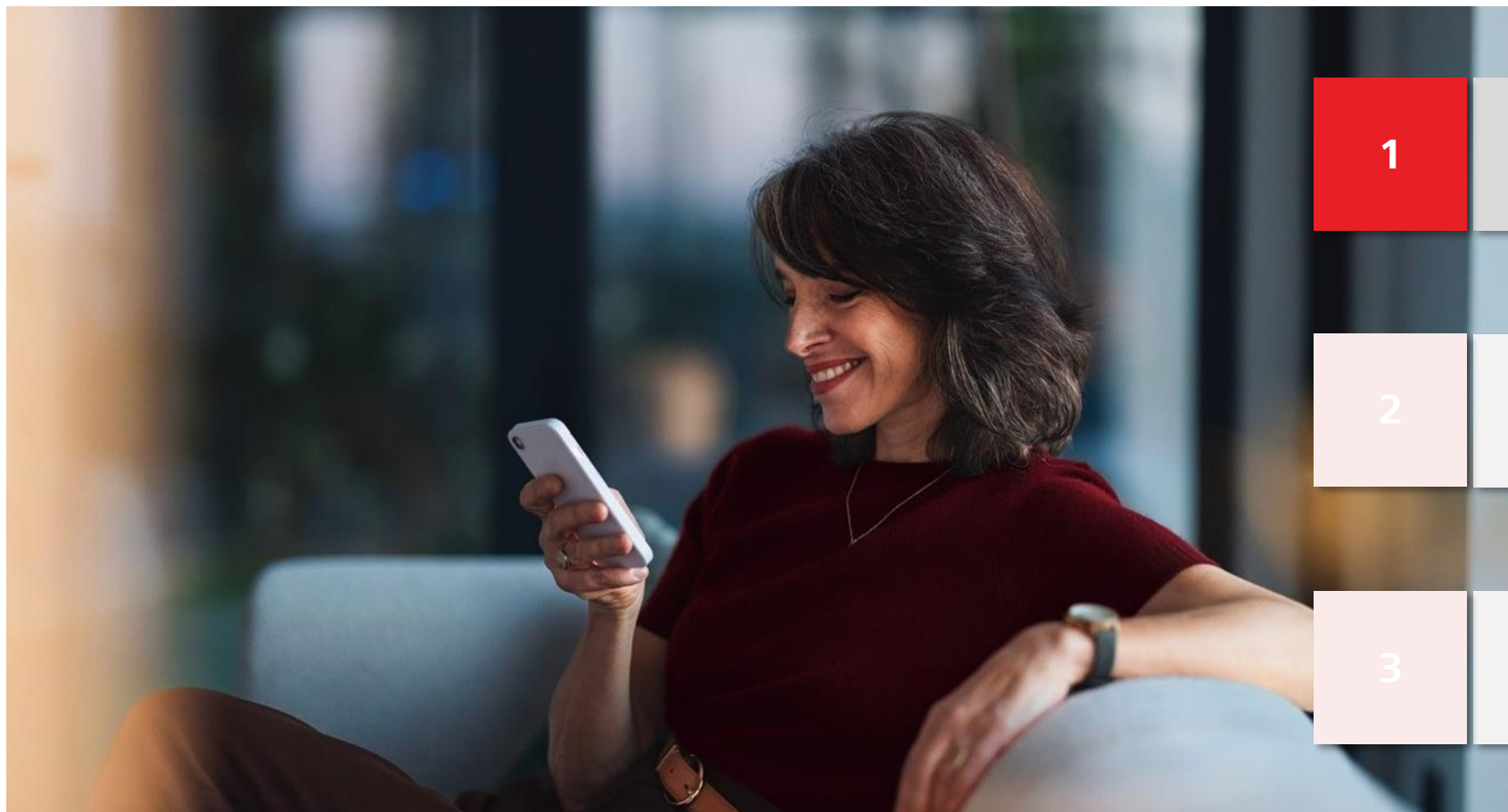
2

Logement en pleine propriété

3

Patrimoine investi

Votre patrimoine à la retraite



1

Capitaux de prévoyance

2

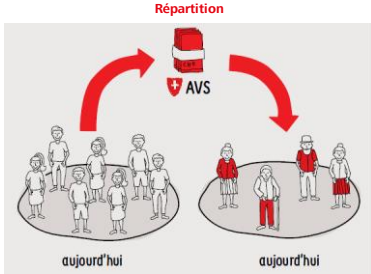
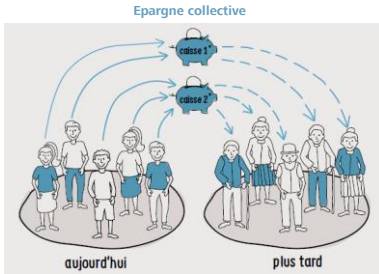
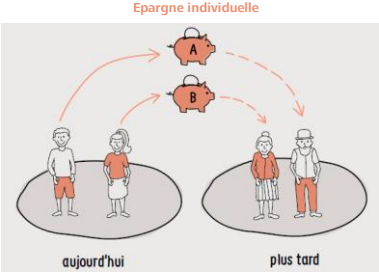
Logement en pleine propriété

3

Patrimoine investi

Le système suisse à 3 piliers

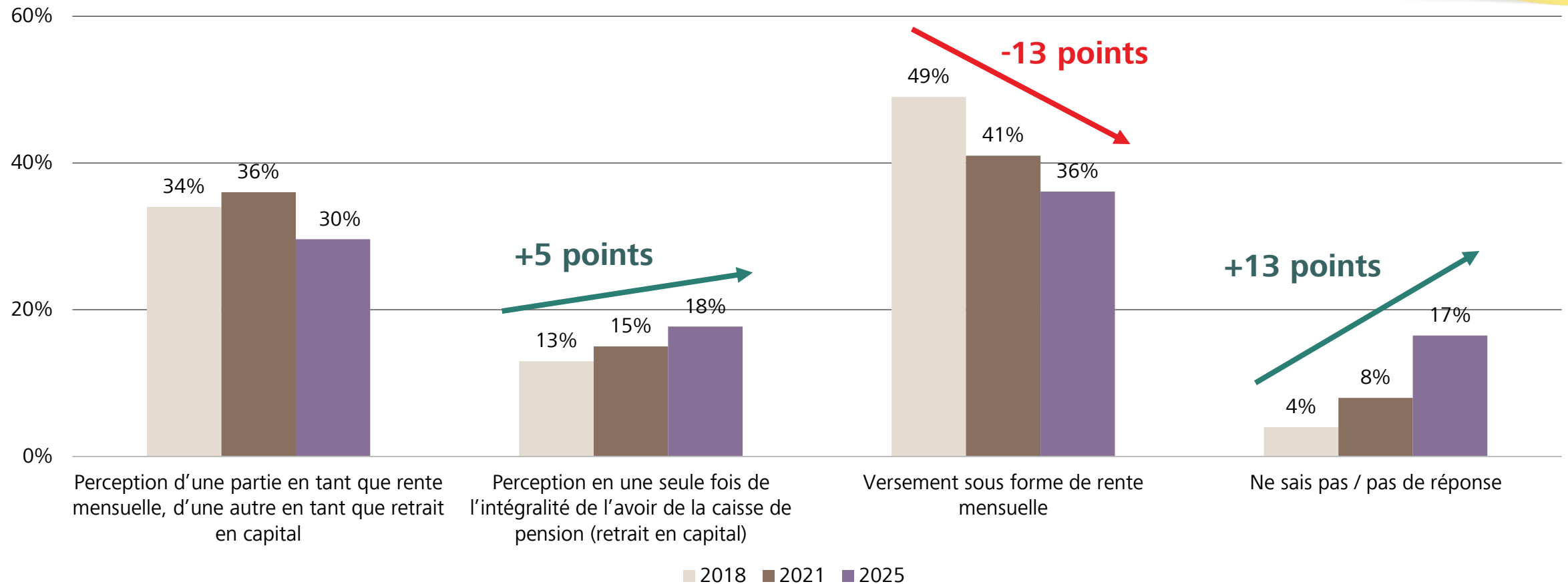
Les sources de revenus à la retraite

	1 ^{er} pilier – AVS	2 ^e pilier – caisse de pension	3 ^e pilier – prévoyance privée
Financement	 <p>Répartition</p>	 <p>Épargne collective</p>	 <p>Épargne individuelle</p>
Prestation	<p>Rente annuelle maximale (en 2026):</p> <ul style="list-style-type: none"> CHF 32'760 par individu CHF 49'140 par couple 	Individuelle	Individuelle, généralement en capital
Retrait	Age: 65 ans (2 ans plus tôt / 5 ans plus tard)	Age: 58 à 70 ans (cf. Règlement de la caisse de pension)	<ul style="list-style-type: none"> Pilier 3a: 60 à 65 ans (retraite ordinaire) Pilier 3b: individuel
Influence avant le départ à la retraite	Comblement d'éventuelles lacunes de cotisations AVS	<ul style="list-style-type: none"> Rachat auprès de la caisse de pension Retraite partielle 	<ul style="list-style-type: none"> Versement rétroactif dans le pilier 3a Plusieurs comptes 3a
Marge de manœuvre décisionnelle en cas de retrait	Perception anticipée et / ou ajournement de la rente AVS	<ul style="list-style-type: none"> Rente, capital ou forme mixte Retraite partielle 	Echelonnement des retraits s'il y a plusieurs comptes 3a

Avoirs de caisse de pension: rente, capital ou forme mixte?

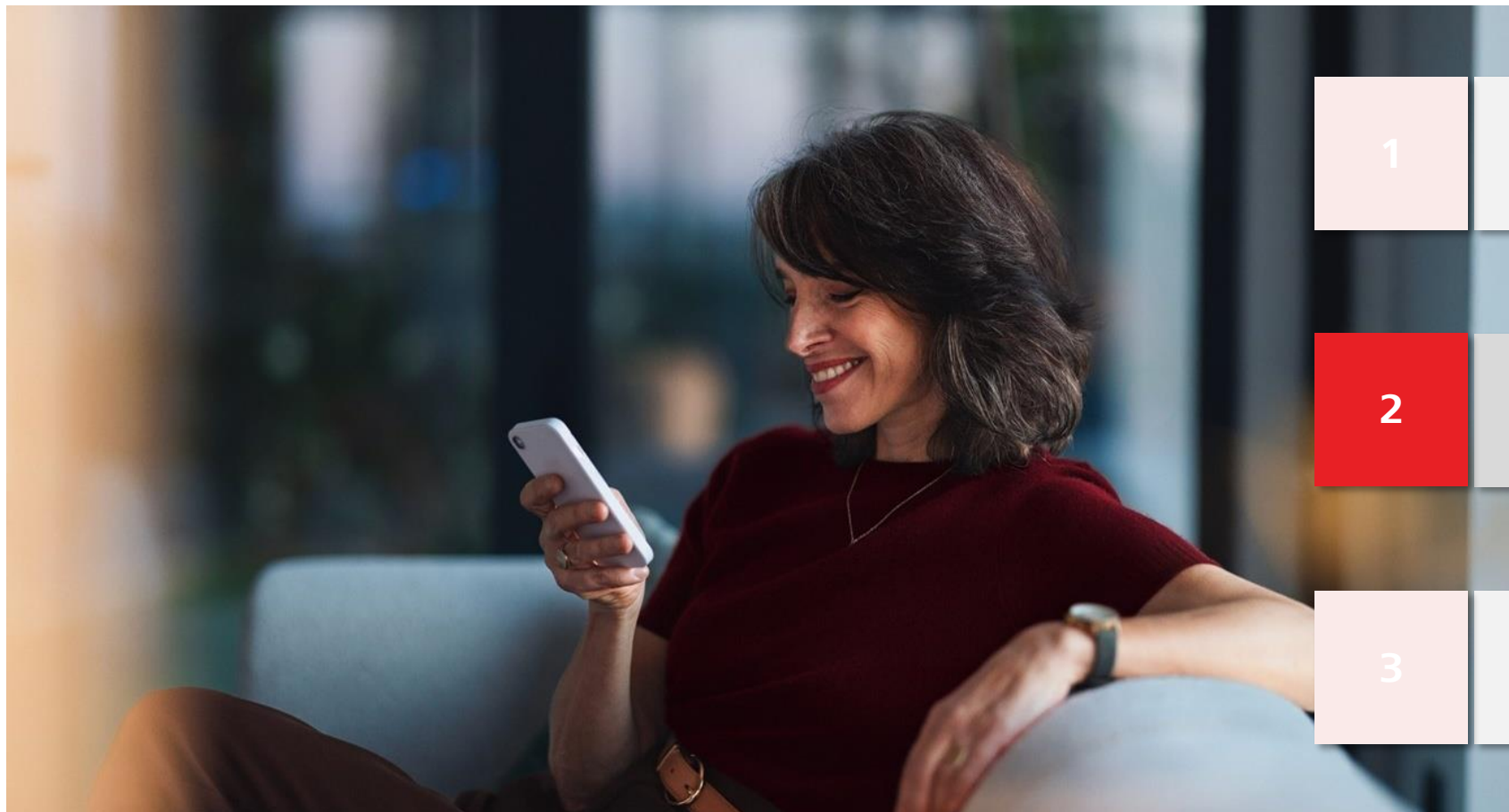
Le souhait de retirer uniquement sous forme de capital et l'incertitude augmentent sans cesse

Notre **aide à la décision interactive** vous permet de trouver la solution qui vous convient le mieux.



Source: Baromètre de la prévoyance Raiffeisen

Votre patrimoine à la retraite



1

Capitaux de prévoyance

2

**Logement en pleine
propriété**

3

Patrimoine investi

Gestion du logement en pleine propriété à la retraite

Ces options s'offrent à vous

Suppression
valeur locative
au 01.01.2029
Tirer parti
de la période
transitoire



Rester dans
votre logement

Conserver votre
logement

Usufruit / droit
d'habitation

Transmission au
sein de la famille

Quitter votre
logement

Vente

Mise en location

Capacité financière à la retraite
Pour en savoir plus:



Rénover en fonction de l'âge
Pour en savoir plus:



- Don, avance d'hoirie avec planification successorale
- Vérifier les éventuelles **conséquences fiscales**
- Hypothèque (reprise versus prix d'achat plus bas)

- Le produit de la vente devient un **patrimoine libre** et augmente la **flexibilité financière**.
- Le capital peut être utilisé pour la **prévoyance et les placements**.

- **Recettes régulières** au lieu d'un capital unique
- Complète la rente, mais: **les charges restent inchangées**.

Votre patrimoine à la retraite



1

Capitaux de prévoyance

2

Logement en pleine propriété

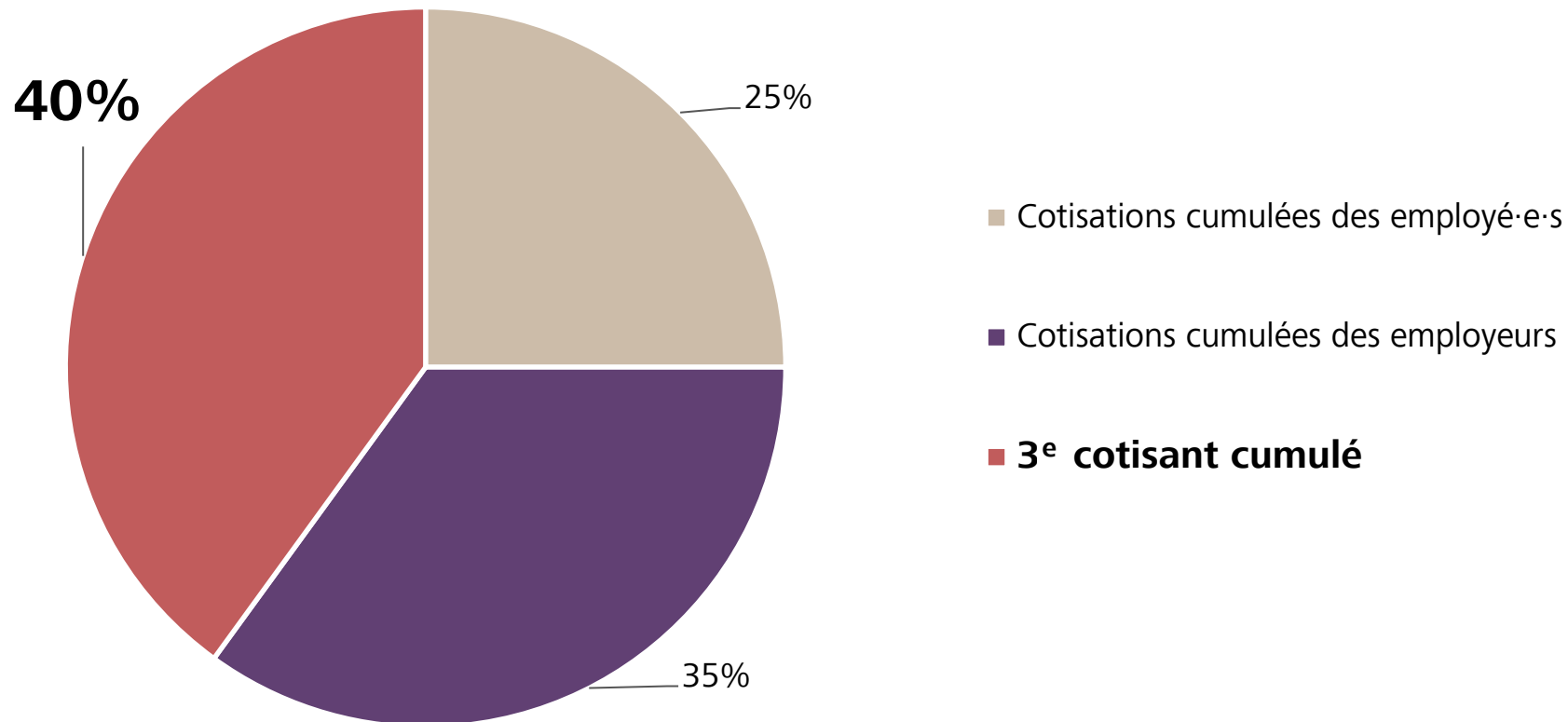
3

Patrimoine investi

Les caisses de pension placent, elles aussi, votre argent

Les rendements des placements (3^e cotisant) représentent une part importante de votre capital de caisse de pension

Cotisations aux caisses de pension (2004 à 2024)

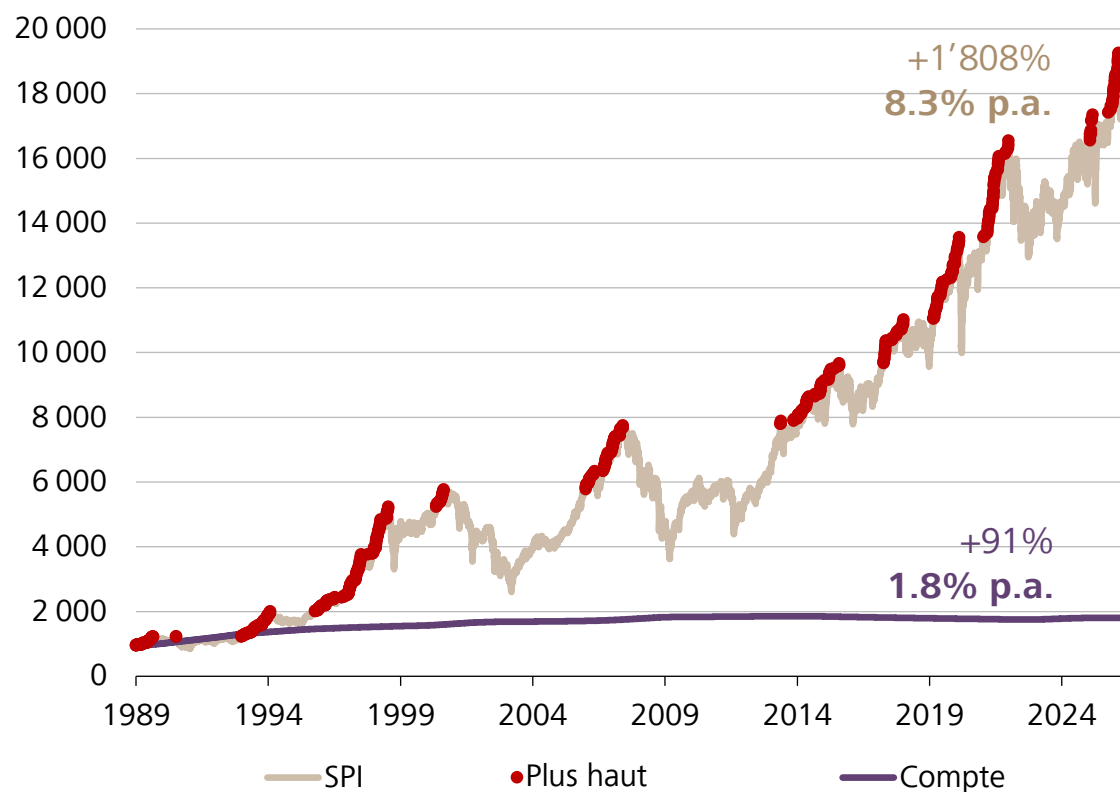


Source: Asset Management Association Switzerland

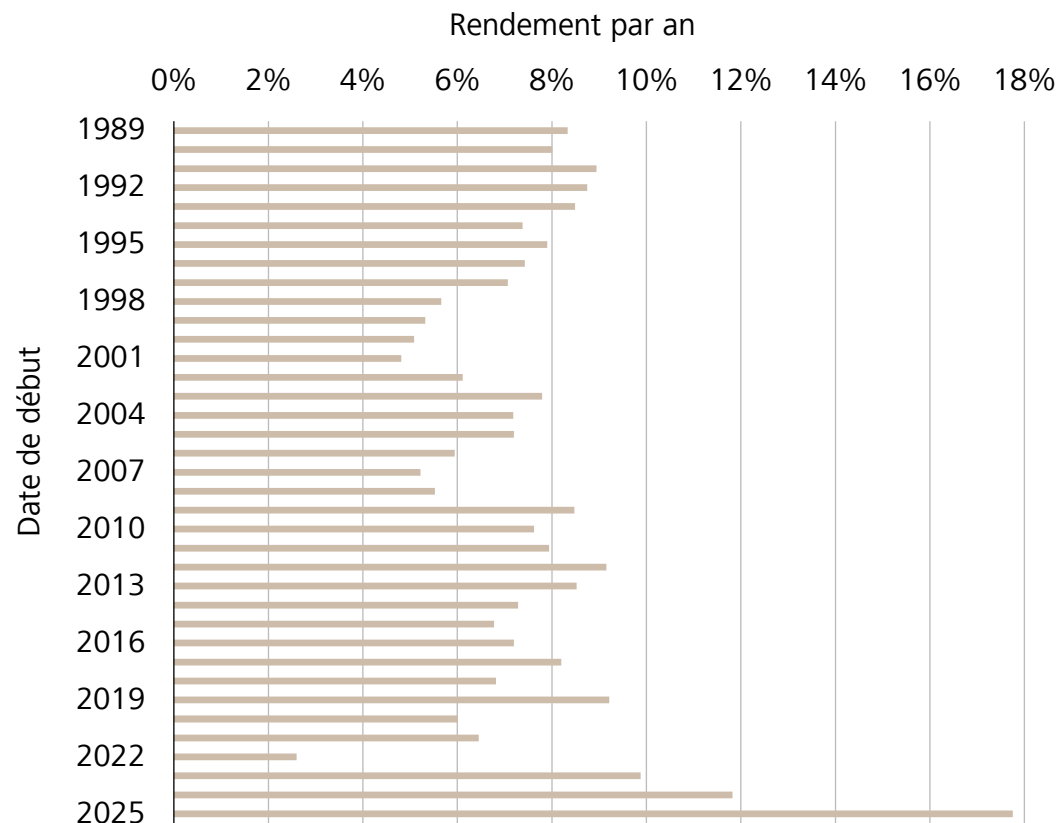
Sans risque, peu de rendement

Des actions offrant un potentiel de rendement intéressant à long terme

Actions suisses (SPI) par rapport au compte épargne



Rendement par an selon date d'investissement initial

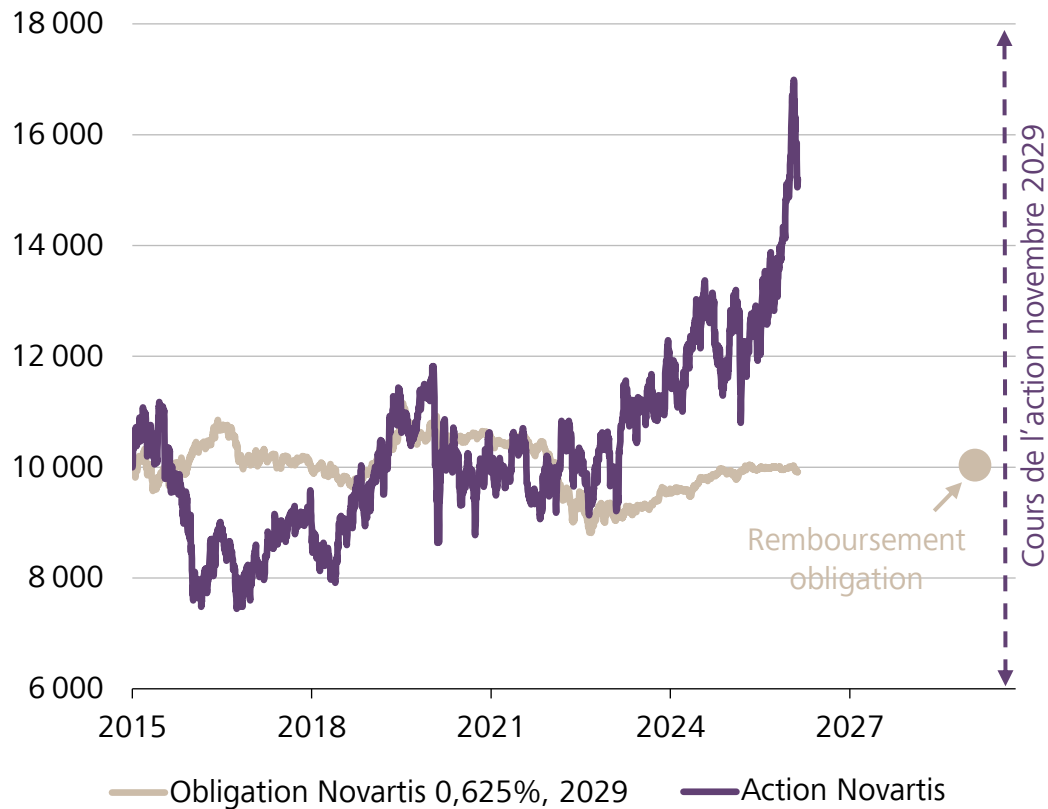


Sources: Bloomberg, Centre d'investissement et de prévoyance Raiffeisen Suisse

Actions ou obligations?

Une question de disposition et de capacité à prendre des risques

Actions ou obligations de Novartis



Obligataire ou actionnaire – prêteur ou propriétaire

Obligation Novartis (0,625%, novembre 2029)

- Fluctuation des cours: «faible», autour de la parité
- Remboursement novembre 2029: CHF 10'000
- Evolution des cours depuis 2015: 0%
- Coupon: 0,625%

➤ Prêteur, droit aux intérêts

Action Novartis

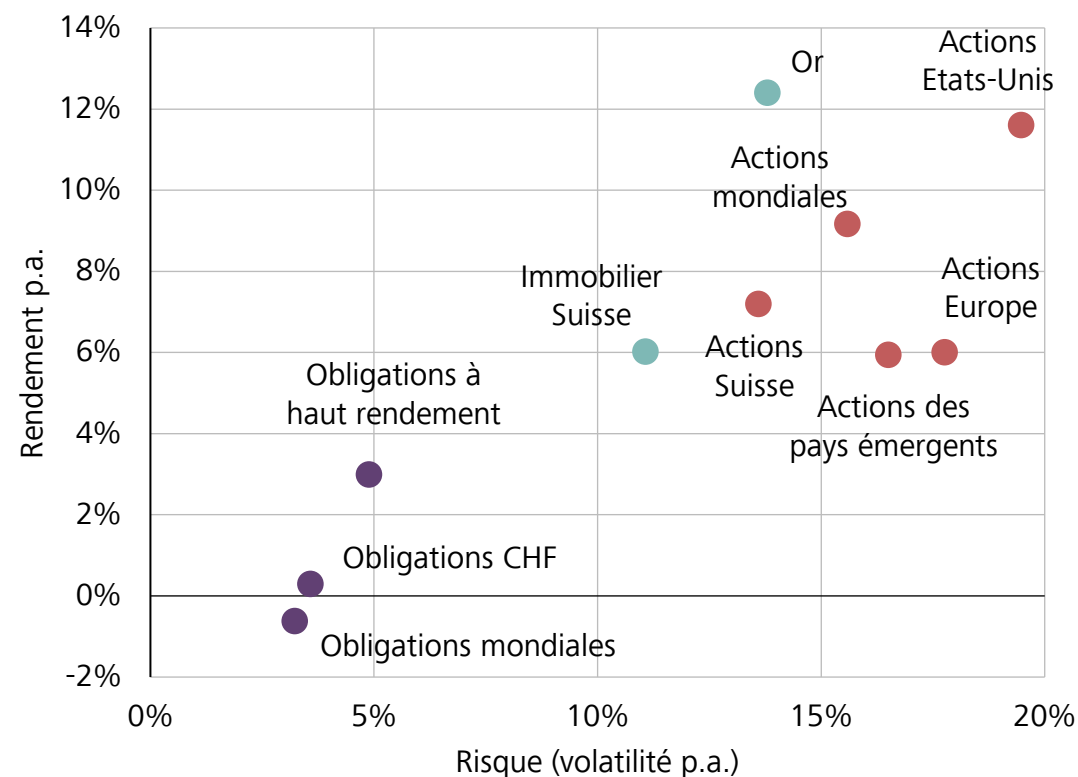
- Fluctuation des cours: «forte»
- Cours novembre 2029: inconnu
- Evolution des cours depuis 2015: 8,2% p.a.
- Rendement sur dividendes Ø: 3,7%

➤ Propriétaire, dividende, potentiel du cours

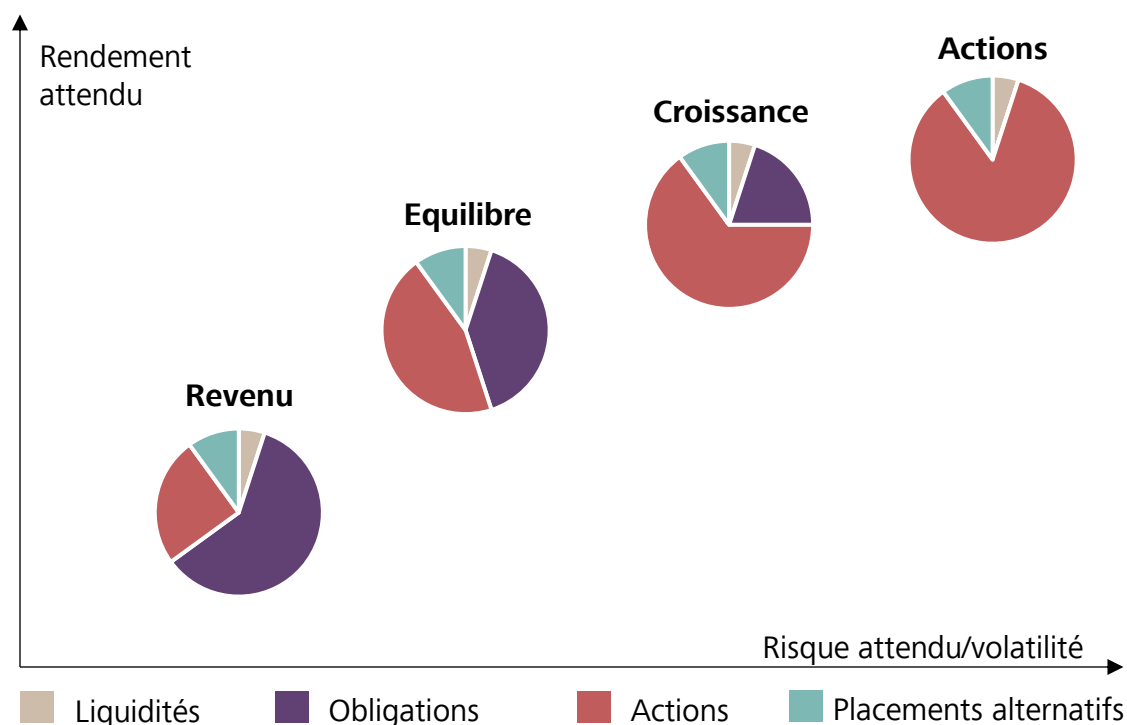
Des besoins différents entraînent des portefeuilles différents

Composition du portefeuille en fonction du risque et du rendement

Risque/rendement* de différentes classes d'actifs



Différentes stratégies de placement



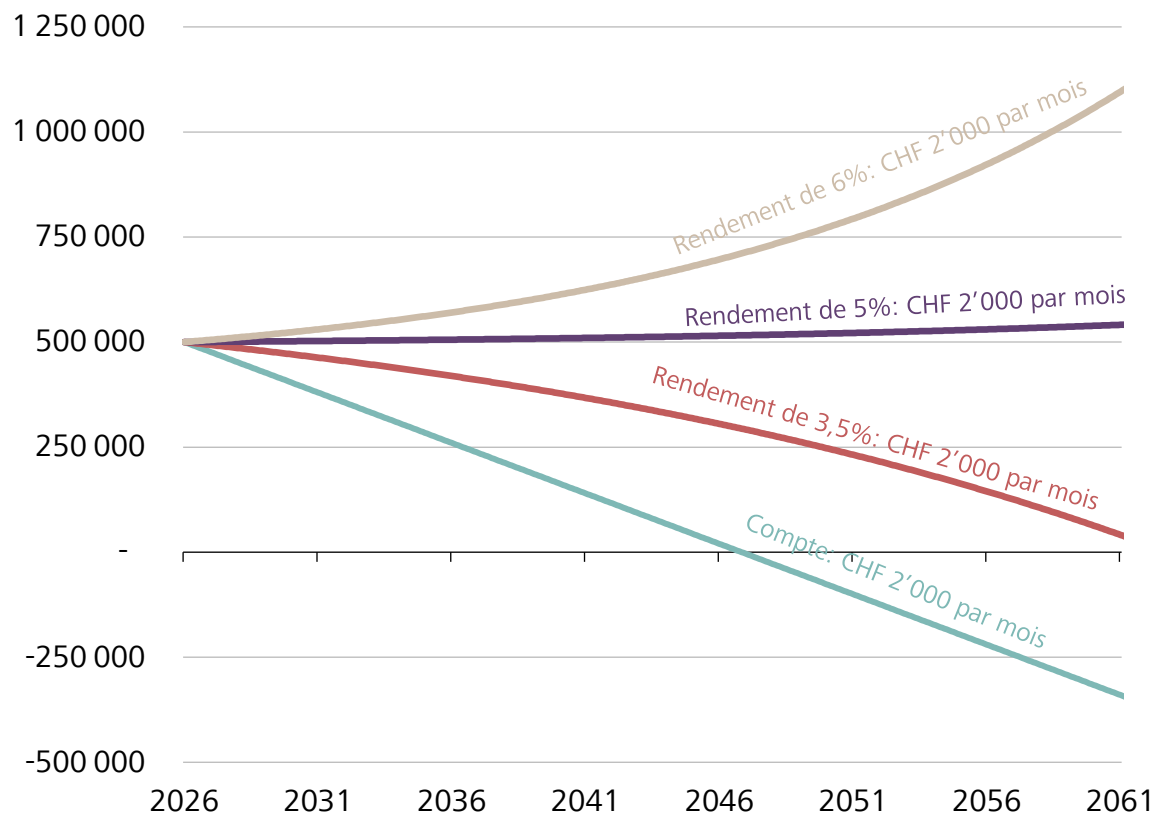
* * annualisé sur 10 ans

Sources: Bloomberg, Centre d'investissement et de prévoyance Raiffeisen Suisse

Utiliser le 3^e cotisant – les investissements – même à la retraite

Associer la prévoyance et les placements

Cons. du patrimoine de CHF 500'000 – de 65 à 100 ans



Evolution pour une consommation de CHF 2'000 / mois

Rendement de 6%: continuer à constituer un patrimoine

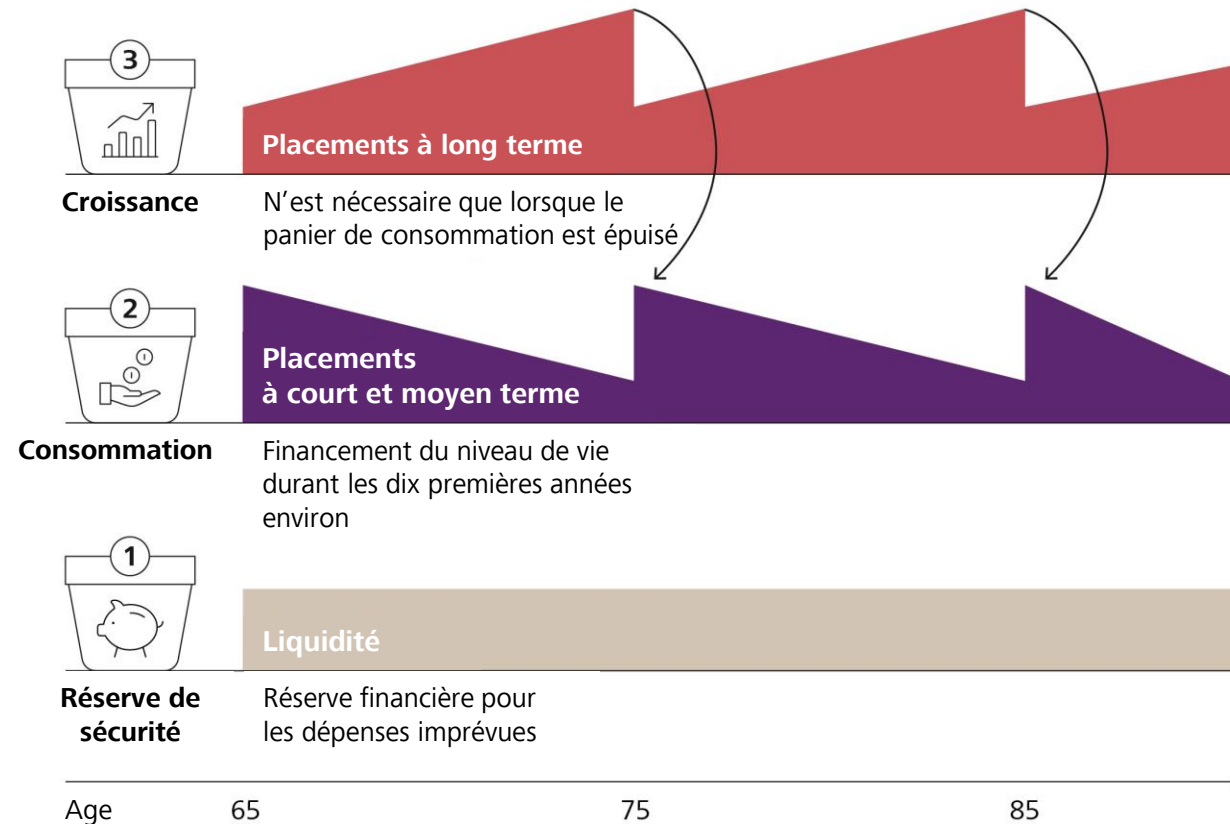
Rendement de 5%: préservation du capital à long terme

Rendement de 3,5%: épuisement du patrimoine à l'âge de 102 ans

Intérêts 0%: en février 2047, le patrimoine est épuisé, 16 ans plus tôt qu'avec un rendement de 3,5%

Planification patrimoniale avec la stratégie des trois pots

Exemple avec un patrimoine libre de CHF 500'000



Répartition du patrimoine lors du départ à la retraite

Croissance: CHF 250'000

Mandat de gestion de fortune avec stratégie «Actions»

Consommation: CHF 150'000

CHF 100'000 mandat de gestion de fortune avec stratégie «Equilibre»
CHF 50'000 compte privé

Réserve de sécurité: CHF 100'000

Compte épargne

Nos solutions de placements

Pour atteindre vos objectifs financiers

	Gestion de fortune	Mandat de conseil	Dépôt-titres
Conseil et suivi	Gestion de fortune	Conseil en placement continu	Conseil en placement ponctuel
Surveillance	● ● ●	● ● ○	○ ○ ○
Montant minimum	CHF 50'000	CHF 100'000	CHF 100
Convient pour...	... les investisseuses et investisseurs qui souhaitent déléguer les décisions de placement à des experts.	... les investisseuses et investisseurs actifs qui souhaitent placer de manière autonome, sur la base des analyses et des recommandations de Raiffeisen.	... les investisseuses et investisseurs indépendants qui souhaitent placer leur patrimoine de manière entièrement autonome.

C'est à présent à vous d'approfondir ces questions dans le cadre d'un conseil personnalisé



- De quel patrimoine disposerai-je après mon départ à la retraite?
- Comment est-ce que je souhaite percevoir mes avoirs de la caisse de pension?
- Comment placer mon argent de manière optimale?



- Vais-je garder le même domicile à la retraite?
- A quel moment dois-je prévoir d'éventuelles rénovations?
- Dois-je amortir mon hypothèque?



- Quels sont les souhaits que je veux réaliser?
- Qu'est-ce que je souhaite léguer et comment le faire?

**Nous sommes à votre disposition
pour répondre à vos questions.**



Liens complémentaires et outils d'aide



[Enregistrement de l'événement en ligne: rente ou capital?](#)



[Aide à la décision interactive: rente ou capital?](#)



[Enquête: transmission de la propriété du logement](#)



[Enregistrement de l'événement en ligne: suppression de la valeur locative](#)



[Guide de la prévoyance: la prévoyance, c'est investir](#)



[Perspectives placements spécial: réussir ses placements](#)

Merci!

**Nous sommes à l'écoute
de vos retours sur cet événement.**

Scannez le code QR et donnez-nous
votre avis:





**Nous vous remercions
de votre attention.**

Retrouvez plus d'informations sur
raiffeisen.ch/retraite

Contact et mentions légales

Raiffeisen Suisse

Centre de compétences Gestion de fortune
et conseil en prévoyance

Raiffeisenplatz

9001 Saint-Gall

finanzplanung@raiffeisen.ch

Mentions légales

Le présent document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions, d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (p. ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis. Le terme «Futura» désigne des instruments et services financiers durables. Vous trouverez des informations sur le thème des placements durables chez Raiffeisen dans la [brochure](#) correspondante.

Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Le présent document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFIn. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple les prospectus [de base], le contrat de fonds, la feuille d'information de base [FIB] / Key Information Document [KID], les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall, auprès des Banques Raiffeisen (ci-après dénommées collectivement «Raiffeisen») ou sur raiffeisen.ch. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «[Risques inhérents au commerce d'instruments financiers](#)» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Les données de performance indiquées sont des données historiques ne permettant pas de déduire l'évolution actuelle ou future.

Ce document contient des déclarations prospectives. Celles-ci reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction. En raison des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le [rapport de gestion du Groupe Raiffeisen](#).

Raiffeisen prend toutes les mesures raisonnables pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Elle ne garantit toutefois pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations publiées dans ce document et elle décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) résultant de la diffusion et de l'utilisation de ce document ou de son contenu. Elle ne saurait par ailleurs être tenue responsable des pertes résultant des [risques](#) inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles en découlant est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen.